XIII ANNÉE — N° 4354 — LUNDI 17 NOVEMBRE 1902

LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIe
5, rue Bayard, 5.
Téléphone : 214.57 — 214.58

24, Grande-Rue, 24

25, Rue des Ursulines, 25

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 42

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain, Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LE CLERGÉ
et les Intérêts Économiques

Ce n'est pas une nouveauté, et si l'on fouillait les annales du clergé on trouverait à toutes les époques des vicaires, des curés, voire même des évêques se faisant, dans l'intérêt du peuple, les initiateurs de tous les progrès, soit en agriculture, soit en industrie.

Pour ne pas remonter bien haut, il y eut à la fin du dix-huitième siècle comme une émulation universelle dans l'épiscopat français pour faire entrer dans la pratique les principes nouveaux formulés par les économistes et porter dans tous les coins de la France les derniers bienfaits de la science et de la civilisation.

***

Ecoutons le bienfaisant que le cardinal de Bernis, archevêque d'Alby, adressait en 1788 aux Etats de la Province : on croirait entendre un ministre de l'agriculture :

« Vous devez, en détail, porter une attention particulière à la confection des voies de communication, qui sont les veines du corps économique. Le flux et le reflux des denrées échangées par le commerce, importées au sein de la terre, reproduites par le travail, ouvriront dans notre région une source abondante de richesses après les Cévennes de terre d'ardoise utiles, et, par conséquent, de peuplement, qui, gênant avec moins de frais de son éducation, ne nous laissons pas de multiplier la production rurale. »

Ce langage indique chez le cardinal de Bernis, des préoccupations que nous retrouvons à cette époque chez la plupart des évêques de France et qui seraient probablement pas le s'en tenir à une activité purement spirituelle.

Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, obtient du roi d'Espagne et disperse dans les campagnes les premiers mérinos qui aient amélioré la race des moutons champenois.

De Grimaldi, évêque du Mans, fait planter son parc d'ivré de mûriers et d'arbres étrangers au pays, et les religieuses des Malletts suivent son exemple.

***

A Castres, Mgr de Barral rendit un éminent service aux populations pauvres de son diocèse qui répandait parmi elles la culture de la pomme de terre. Il en demanda une grande quantité au Dauphiné, confia la semence aux curés et leur imposa, par mandement, le devoir d'en être les distributeurs gratuits à leurs paroissiens. En même temps, les propriétaires riches étaient invités à l'abandon momentané d'une certaine quantité des terrains en friche pour aider à la subsistance du pauvre. Ces efforts furent couronnés d'un plein succès, et le prélat eut la gloire de répandre la pomme de terre dans les montagnes de son diocèse plus de dix ans avant que Parmentier ne l'eut popularisé la culture. De reste, rien n'échappait à l'activité dévorante de l'évêque économiste, et son attention se portait vers l'industrie comme vers l'agriculture.

Il tenta les derniers efforts pour fonder à Castres une manufacture d'étoffes de coton et il intervint auprès du contrôleur général en vue d'obtenir une réduction des droits sur les matières premières. Enfin, il vint au secours de la municipalité engagée dans la dépense de construction d'une caserne, et, par un emprunt hâtivement négocié, il lui fournit les voies et moyens de se libérer.

***

Nous pourrions citer encore Mgr de Suffren à Bistercq, à qui la ville a élevé en 1824 un monument et dont le portrait figure toujours en place d'honneur à la mairie, en mémoire des services rendus à ses diocésains par la construction du canal qui porte son nom et auquel la ville doit toute sa prospérité.

Ailleurs c'est, à Toulouse, Mgr Lomenie de Brienne, qui joint, par un canal, la Garonne au Canal du Midi, crée des routes et achève les quais de la ville ; à Montauban, Mgr de Breteuil, qui poursuit une meilleure répartition des impôts.

***

C'est ainsi que bon nombre d'évêques de l'ancien régime s'étaient constitués la providence de leurs diocésains.

Les populations sentaient qu'elles avaient en eux des protecteurs ; les communes s'efforçaient de gagner leur bienveillance, les trouvaient dans leur détresse, les trouvaient toujours prêts à répondre à ces appels et à plaider la cause des petits, des artisans, des laboureurs, dans la répartition des charges publiques.

Séance de Clôture
DU
CONGRÈS CATHOLIQUE
à l'Hippodrome

Hier après-midi, a eu lieu à l'Hippodrome la séance de clôture des travaux du Congrès catholique.

Cette séance, à laquelle assistaient de trois à quatre mille personnes, était présidée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Cambrai, qui avait à sa droite M. le baron Amédée Reille, député du Tarn, secrétaire de l'Action Libérale populaire, et M. Groussau, député de Tourcoing ; à sa gauche M. le comte Thellier de Poncheville, qui dirige depuis si longtemps et avec tant de compétence et de distinction les Congrès annuels.

Sur les fauteuils du premier rang avaient pris place à droite de M. Groussau et à gauche de M. Thellier de Poncheville MM. le vicaire-général Massart, le chanoine Carton, doyen de Saint-Pierre-Saint-Paul, le chanoine Dauchy, doyen de Sainte-Catherine, le comte Jonglez de Ligne, Louis Desreumaux, président des brancardiers de Lourdes, V. Canet, secrétaire-général des Congrès, le chanoine Didio, vice-recteur des Facultés catholiques, Bouque, Vermersch, du groupe du *Sillon*.

Derrière eux, l'estrade, dominée par la *Croix*, était remplie de personnalités catholiques, MM. de Vareilles-Sommières, l'éminent doyen de la Faculté catholique de Droit, Charaux, doyen de la Faculté des Lettres, le docteur Desplats, doyen de la Faculté de Médecine, le docteur Bouvrin, Thieullet, Julien Thirtez, et de nombreux ecclésiastiques parmi lesquels MM. le chanoine Boulay, doyen de la Faculté des Sciences, les abbés Boulangé et Rollet, le chanoine Dieu, supérieur de l'Institution Saint-Marc, l'abbé Delcroix, curé de St-Maurice, etc.

Dans la salle on remarquait MM. Paul Féron-Vrau, directeur de la *Croix*, Ph. Vrau, le colonel Amouroux, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes industrielles, Fl. Bimauld, conseiller général, Arthaud, Jean Bernard, le docteur Eustache, Rigo-Danel, H. Bayart, Aronio de Romblay, Théry, Pujol, ancien capitaine de frégate, Scalbert, Rodhé, le docteur Redier, Dédon, l'abbé Claude Bernard, F. Le Roy, ancien député, Houzé de l'Aulnoit, Watrigant etc.

Le service d'ordre était assuré par la Jeune Garde Catholique de Lille, en uniforme.

Allocution de M. Thellier de Poncheville

M. le Comte THELLIER de PONCHEVILLE
Président du Congrès

Après la prière, dite par Mgr Sonnois, **M. Thellier de Poncheville** a pris la parole :

J'ai l'agréable mission, s'il dit, de vous faire connaître les noms des orateurs. La séance aura un rôle aujourd'hui. Sur le programme figure le nom d'un ami que nous aurions eu le plus grand plaisir à saluer, M. le baron Dard, le jeune et glorieux élu des élections dernières et le non moins glorieux invalidé d'hier. Nous le revendiquons comme notre : il nous appartient. Il a vaillamment, loyalement conquis son siège au Parlement, mais il en a été chassé par un coup de force, momentanément, nous en sommes certains. Nous l'aurons salué à double titre, mais il nous reviendra. S'il est éloigné, c'est qu'on devoir nouveau le retient. Le suffrage universel saura le venger en lui donnant une majorité plus triomphale encore que celle qu'il a obtenue au mois de mai.

Prière de sa présence à la dernière heure, nous ne pouvions mieux le remplacer ni plus rapidement que par la sympathique M. Groussau.

Tout récemment encore maître de la jeunesse, M. Groussau était l'un des orateurs les plus écoutés de nos Congrès. Il lui a suffi de se montrer aux électeurs pour que ceux-ci l'envoient à la Chambre, où il s'est déjà fait une place prépondérante.

Cette nuit même nous l'avons réclamé par télégramme. Il nous a répondu aussitôt, prouvant qu'homme de science et de talent il était aussi homme de dévouement.

La jeunesse est ici représentée d'une façon particulière. Vous entendrez M. Vermersch, du groupe du *Sillon*, qui après avoir observé avec sagacité les faits sociaux, se prépare à jeter la semence féconde des idées généreuses dans les milieux ouvriers.

M. le baron Reille, jeune aussi, porte déjà à la tribune le fardeau héréditaire d'un nom longtemps cher à tous les bons Français, à tous les catholiques. Ce nom, ces temps derniers, leur est devenu plus cher encore. C'est avec respect et avec émotion, que nous pouvons saluer cette famille où les femmes elles-mêmes montrent qu'elles savent porter le nom des héros des grandes épopées militaires. (Longs applaudissements). Il vous parlera du devoir dans les circonstances présentes. Sa parole est éloquente, mais elle ne l'est pas plus que l'exemple qu'il donne de ses actes et de sa vie. (Applaudissements).

Discours de M. Vermersch

Je ne vous ferai pas de discours, je répondrai simplement à l'appel du comité catholique. Depuis longtemps un devoir commandait d'apporter le témoignage de notre parole. Mon ami Marc Sangnier devait venir ici, mais ce honneur m'a été réservé. Il n'a d'autre titre à faire valoir que celui d'être un enfant du Nord, cherchant après à avoir un petit sillon dans l'œuvre de la démocratie sociale.

Je voudrais vous dire vers quel but nous dirigeons nos efforts.

Deux arrondissements nous tiennent surtout à cœur : l'éducation physique, l'éducation sociale.

A l'heure de la guerre des gens qui prétendent qu'il faillait refaire la patrie. Ils ont cru les trouver dans les sociétés sportives. Les catholiques auraient peut être dû les imiter au début. C'est ce qu'on a compris, il y a quelques années, M. le docteur Michaux, qui s'est demandé si l'on ne pouvait pas fomenter dans les patronages un grand mouvement d'éducation physique. La première fête fédérale qu'il a organisée date de 1894. Toute sociétés de gymnastique y ont pris part. Peu à peu l'œuvre s'est agrandie et à Issy-les-Moulineaux, l'année dernière, les patronages de France étaient représentés par 145 sociétés.

Cela prouve que nous devons nous préoccuper des besoins du peuple, pour faire des individus non seulement des êtres intelligents, moraux, mais saints et vigoureux.

Nous en avons eu l'éclatante démonstration à la suite des récentes manifestations. Nous n'étions pas en supériorité physique et nous avons vu qu'un grand nombre de personnes n'osaient pas manifester leur opinion, parce qu'elles n'étaient pas défendues.

Si le mouvement d'éducation physique est important, il ne suffit pas. Dans les patronages, il faut non seulement amuser les jeunes gens, mais essayer les former, les instruire et entrer dans le mouvement d'éducation sociale, par l'organisation de cercles d'études.

Un cercle d'études est une réunion de jeunes gens, dirigés par un prêtre, qui les habitue à la discussion, les façonne et les rend aptes à les remplacer dans la société qui semble ne plus vouloir de lui. Vous préparerez le vote pour l'avenir.

On meurt trop d'ignorance religieuse, qu'on regrette même chez de bons catholiques.

Il ne suffit pas d'apprendre ce qu'il faut croire, il faut aller plus loin et étudier les questions sociales, pour que chacun devienne inattaquable, non seulement dans les questions qui lui sont spéciales mais dans les questions connexes.

Notre action a déjà porté des fruits. De jeunes ouvriers, amis du *Sillon*, déposent leur outil prennent la plume, estiment des polémiques et soutiennent d'ardentes discussions avec honneur et profit.

Nous recommandons encore de se familiariser avec toutes les questions d'épargne et de mutualité.

Je vous dirai, en terminant, quelques mots du *Sillon*.

Il est né de ces cercles d'études. Il a créé entre eux une vaste amitié de jeunes, aimant à répéter cette parole : « Il faut aller au vrai avec toute son âme », et montrer le christianisme par les actes de ses croyants.

Dernièrement, nous avons cru prendre la parole au nom du Sillon de Paris, essentiellement révolutionnaire, et Sangnier y a traité des sujets particulièrement hardis, comme « l'armée et la démocratie », « les ennemis de la République », je n'ai pas besoin de vous dire lesquels.

Nous préparons, à Tours, pour le mois de février, un congrès où nous étudierons particulièrement les questions syndicales.

Il ne reste à vous remercier, Mesdames et Messieurs, de l'accueil sympathique que vous m'avez fait. Espérons que la semence produira. On ne refera, d'après de longs efforts et avec des hommes de foi, un pays vigoureux, sain, vraiment conscient de ses droits et de ses devoirs.

Discours de M. Groussau

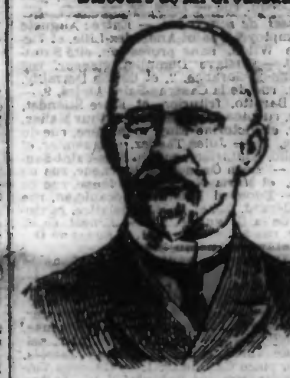

M. GROUSSAU
Député du Nord

L'accueil qui m'est fait, Mesdames et Messieurs, me touche profondément et je vous en remercie.

Permettez-moi de partager la sympathie que vous me manifestez par vos applaudissements avec celui dont je tiens la place, M. le baron Dard, représentant élu, odieusement invalidé.

Vaillant entre les vaillants, il a eu conquérir l'estime de ses adversaires. Il a de brillantes qualités de cœur et de dévouement et tout le monde les lui connaît ici. Au moment de son invalidation, on pouvait le voir dans les couloirs de la Chambre entouré d'une foule de députés qui lui disaient un mot de sympathie. Il est temps maintenant profondément l'injustice qui venait d'être commise.

Il revient de grandi par l'épreuve. Chez ceux qui ont à l'âme de nobles sentiments, ce n'est pas une humiliation que d'être victime dans de pareilles conditions, mais c'est un nouvel appel à la vertu civique.

Je ne viens pas vous faire un discours, mais prononcer un cri de protestation contre la force qui grince le droit.

Je n'étais proposé d'être des vôtres, mais pour dépendre seulement. Quand j'ai reçu la dépêche dont on vous parlait tout à l'heure, l'amour-propre me fit dire : On n'improvise pas un discours à l'Hippodrome ! Mais bientôt me vint la pensée que je parlerais pour dire que nous ne sommes pas de ceux qui s'inclinent devant la force. Nous pouvons le subir, nous ne la supporterons jamais ! (Applaudissements.)

Savez-vous pourquoi les catholiques sont actuellement en butte à la haine des pouvoirs établis ? C'est parce qu'ils n'admettront jamais que la force s'élève seule au l'objet du respect complet. Nous dirons toujours que le droit est au-dessus de la force. Or, la force veut être adulée, adorée, et nous n'adorons pas la force.

Il y a des actes du gouvernement qui sont des voies de fait. Il y a des lois qui sont des coups de force. Nous n'en tenons aucun compte. Voilà ce qui nous permet de pourquoi nous haïs-sent, pourquoi on nous dit : Que êtes des vaincus et vous vous révoltez encore !

Il y a d'autres milieux — pas ici — parmi lesquels on se trompe inconsciemment. J'avais dernièrement une conversation avec un catholique, resté fidèle aux principes de la République de 1848, qui me disait qu'on avait fort de ne pas s'incliner devant la loi. Je lui demandais alors ce qu'il faisait de la voix de la conscience, et lui fis observer que la constitution de 1848 déclarait qu'il y avait des droits antérieurs et supérieurs aux lois positives, et qu'on ne devait pas se soumettre aux actes qui violent ces droits.

M. de Mun disait naguère à M. Combes qu'il ne se laverait pas de ses attentats à la conscience des catholiques, parce qu'il n'y a pas de droit contre le droit, ni de force contre le droit.

Benjamin Constant, Ledru-Rollin, de Tocqueville, étaient-ils pas d'accord pour affirmer que la volonté d'un peuple ne suffirait pas à rendre juste ce qui est injuste ?

Fouquier-Tinville dit dans ses mémoires qu'il n'a jamais fait autre chose qu'appliquer la loi. Si on n'objecte, dit-il, que la loi est inconsciente, je réponds : Depuis quand un citoyen, un fonctionnaire doit-il examiner ce qui est juste et injuste ? Ce raisonnement est odieux.

Mais un autre — Thomas Morus — répondait à ceux qui lui faisaient connaître la volonté du roi : « Je respecterai la volonté du roi quand elle concernera les affaires de l'Etat, mais si le roi se met en travers de l'Eglise, j'aime mieux mourir que obéir. »

A la Révolution, les prêtres nous ont donné de grands exemples. Ils ont subi tous les supplices et la mort.

Mais les martyrs de 1793 ? Jamais je ne parle de coup de force sans saluer avec hommage et mon estime à ceux qui étaient descendus de leurs sièges pour satisfaire leur conscience. Si je ne craignais de blesser les sentiments d'un homme aussi modeste que celui que je vois aux premiers rangs de cette assemblée (M. F. Le Roy, ancien député), je le féliciterais longuement, car il est de ceux qui ont mis l'honneur au-dessus des honneurs et la dignité au-dessus des dignités.

Je voudrais dire maintenant quelques mots de la situation.

Si l'on traitait le dernier des citoyens comme on a traité les congrégations, ce serait une explosion — si je puis parler ainsi — une explosion de réprobation.

On a fait une loi qui a divisé la France en deux camps : les citoyens libres et les véritables serviteurs du pouvoir.

Les congrégations ne pourront rien faire sans la permission du gouvernement. Quand on a fait la loi, on a amoncelé les injustices les plus criantes. Il y a quelques jours, un nouveau projet de loi a été déposé pour parer aux questions qu'on n'avait pas envisagées et pour resserrer les liens qui rétiennent les congrégations.

Car enfin, le gouvernement n'avait pas le droit de tout faire.

En Angleterre, il est un proverbe qui dit que le roi, si la reine entend quelquefois dans la chaumière de l'ouvrier, mais que le roi n'y entre jamais.

Chez nous, on a violé, en vertu de lois, la propriété et le domicile des citoyens. Ces lois ont reçu la consécration des Chambres, mais les citoyens demeurent souverainistes, qui comprennent ceci qu'il est de plus digne et de plus respectable parmi les citoyens.

La force s'est adressée ensuite aux pères de famille. On veut scrier les questions et arriver à la suppression de l'éducation religieuse. On ne s'est aperçu que trop tard du terrain perdu et quand l'ennemi avait déjà franchi l'enceinte de la citadelle.

Je ne veux pas arriver à croire que nous serons battus.

L'acte important est de former l'intelligence de l'enfant.

Le père de famille doit avoir conscience de sa responsabilité : c'est sur ce terrain que nous vaincrons.

La force s'adresse aussi aux évêques. Ils ont fait un acte important avec les précautions les plus grandes. Grâce aux équivoques des temps actuels, on a déclaré que leur acte était politique. Or les évêques de vouloir faire de la politique, quand leur objectif est uniquement le salut des âmes !

On les a traduits pour abus devant le Conseil d'Etat : c'est une mesure indigne.

J'en profite pour déposer aux pieds de Monseigneur, et au nom de vous, l'hommage du respect que nous lui portons, de notre vénération et de notre admiration. (Longs applaudissements).

Il n'est pas un corps de l'Etat qu'on traiterait ainsi. L'indépendance des archevêques est sacrée. Il en a été convenu formellement et cependant les évêques et les curés sont en cause devant les tribunaux.

Je finis. Je me recommande de l'esprit qui vient de [illegible] la jeunesse en demandant ici, en face de la force, il n'est pas jamais [illegible] ceux qui ont été [illegible] par eux-mêmes leur force.

C'est la force qu'on respecte, soyons une force.

Il ne m'appartient pas de traiter les détails, mais je dis que nous avons le droit d'inscrire fièrement sur notre drapeau : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; il faut rendre à César ce qui est à César, revendiquer pour l'Eglise ce qui est à l'Eglise et pour la Liberté ce qui est à la liberté.

Discours de M. le baron Reille

M. le baron Amédée REILLE
Député du Tarn

Monseigneur, je tiens à imiter le haut exemple qui a été donné tout à l'heure et, avant de prononcer ma parole, à vous présenter l'hommage de mon profond et filial respect.

Mesdames et Messieurs, il y a un an environ, dans ce même Hippodrome, presque à la veille des élections, une grande voix s'est élevée. M. Piou vint solennel sur vous la présidence de son discours, à la veille du jour où se préparait un duel tragique contre la liberté et le despotisme, où une retentissante victoire des idées libérales pouvait seule endiguer la marée montante de l'athéisme maçonnique, arrêter les ravages du jacobinisme et sauver peut-être d'encore pécheur [illegible] social tout entier, ou le collectivisme avait déjà marqué l'empreinte de blessures heureusement superficielles encore. Jamais peut-être la lutte électorale ne fut d'une telle importance. Jamais peut-être l'heure ne fut plus grave, plus décisive.

A cette heure la vie religieuse était suspendue à une loi venant d'être votée. Les droits de la conscience menacés réclamaient le secours de toutes les forces chrétiennes et libérales. L'heure était solennelle.

M. Piou montrait le but que poursuivait l'Action Libérale. Ce jour-là, il fut l'objet d'une immense apothéose, c'est en me la rappelant que je vais me permettre de vous parler.

L'appel fut entendu dans tous les coins de la France. Chacun immola ses préférences personnelles sur l'autel de la foi, du patriotisme et de la liberté.

Comment se fait-il que quelques mois à peine après cette inoubliable manifestation, l'avenir nous apparaît si plein de menaces ? Que faut-il en conclure ? Tout abandonner ? Non, loin de là.

Si nous jetons un regard en arrière, nous pouvons constater que les conservateurs oublient le présent et que, par dégoût des affaires publiques, dont la direction leur était échappée, ils laissaient se rouiller entre leurs mains les armes que la Providence leur avait données.

Peut-être trouvera-t-on que mes paroles sont sévères le lendemain du jour où se vit le spectacle d'une telle union.

Oui, sans doute, toutes les divisions en [illegible] apaisées, les opinions tus, les préférences [illegible] molées, le jour où se déchirait le voile qui nous masquait l'abîme, le jour où nous avons vu se dérouler sur la route de l'exil le long cortège de ces robes de bure [illegible] dans leur [illegible] tétées de charité et de prière, qui [illegible] nos places publiques, était menacé jusque dans le silence du sanctuaire où elle avait abrité sa majestueuse [illegible] vu le contrat séculaire passé entre l'Etat et l'Eglise, en gage d'une réconciliation solennelle après l'époque sombre où, au nom de la liberté, l'échafaud de la Terreur dressé sur les ruines de la Bastille avait ensanglanté le catholicisme, en assassinant ses ministres ; quand nous avons vu, dis-je, le contrat contesté et dénaturé, quand nous avons compris que si on ne le déchirait pas, c'est parce que l'on n'était pas prêt à le faire, qu'on ne paraissait enfin ménager l'Eglise que pour mieux l'asservir !

Nous avons ouvert les yeux quand nous avons vu l'Etat s'introduire jusque dans nos foyers et menacer les droits du père par ses prétentions sacrilèges. Beaucoup alors qui sympathisaient au sourire sceptique lorsque on parlait de la franc-maçonnerie ont cru à son existence lorsqu'ils ont senti sa main s'appesantir jusque sur la sainte et sacrée majesté du berceau. Ils ont mesuré l'étendue de la [illegible] sance à celle de ses ravages. La persécution nous a trouvé debout et nous avons été vaincus parce que nous n'étions pas prêts.

Notre défaite doit contenir des enseignements pour l'avenir.

C'était une défaite, il faut le reconnaître, mais non une déroute.

En envisageant les résultats des dernières élections, nous nous sommes convaincus que quelque chose restait à faire. Une magistrature indépendante, s'était prononcée contre le ministère Waldeck-Rousseau. C'en était fait, qu'il n'y avait pas en une armée de sing cent [illegible] tionnaires, par deux cent mille voix, à peine séparant les bourreaux des victimes et en comptant la carte électorale, vous verrez que dans dix circonscriptions moins de cent voix séparent les vainqueurs des vaincus. La majorité est de moins de mille voix dans soixante dix circonscriptions.

Le candidat libéral, élu, la majorité était [illegible] vers [illegible].

Voilà les résultats obtenus avec une [illegible] tation active et faite sous le feu même de l'ennemi.

Mais [illegible] nous ne pouvons [illegible] tant de crier : *Felix culpa* ! [illegible] trouvions sous le coup de tant de persécutions.

Il faut donc porter remède à notre situation. Mais il n'y a rien à faire avec le Parlement.

Ce serait un spectacle [illegible] artistant, que celui de ce temps — [illegible] de circonstance — où aux applaudissements du « bloc » Rouvier fait des exercices d'équilibriste, où Valle, que les gendarmes [illegible] grâces de Mme mal apprivoisée [illegible] Combes, ce Robespierre latatina, est l'[illegible] malfaisant de cette bande grotesque.

[illegible] Peut-être [illegible] jusqu'à ce jour où le dernier moine aura passé la frontière, mais jusque-là aucune violence, aucune [illegible] lité de lui coûtera.

Où pouvons-nous exercer notre action ? C'est dans l'âme du peuple. Le peuple est bon, généreux, mais il est séduit par la magie de deux mots : Science et Liberté.

Nos adversaires ont réussi à lui faire croire que catholicisme était synonyme d'ignorance et de tyrannie. La parole protestée contre cette affirmation et il n'est pas utile de démontrer ces calomnies. Il suffit de se trouve à Lille, le foyer intellectuel du catholicisme, et dans le département du Nord, où la fidélité à la foi chrétienne n'a pas arrêté l'essor magnifique d'une prospérité toujours croissante.

Il faut combattre par les cercles d'études, par les conférences populaires. A ce prix la victoire est prochaine.

Au lendemain des élections nous avons fondé l'Action Libérale Populaire. Nous voulons [illegible] entendre sa voix partout, jusque dans les villages et dépouiller l'antichrétienne de son masque trompeur. L'Action Libérale parcourra les villes comme le pèlerin de la liberté.

Son programme politique comporte le triomphe de la liberté dans la République. Nous n'acceptons pas de loi intangible, parce que l'intangibilité d'une loi est la négation de tout progrès.

Elle fait appel au concours de toutes les bonnes volontés, à ceux que la persécution affole et que l'avenir épouvante.

Au point de vue social, nous voulons agir pour le développement de la mutualité.

Rappelons-nous ce qui s'est vu sous la République de 1848. Dupont de l'Eure avait dit que la religion et la liberté étaient deux sœurs qui avaient tout intérêt à vivre ensemble. Quelque temps après, on voyait s'élever des barricades.

Ce n'est pas trop de toutes nos forces pour lutter contre la marée montante.

FEUILLETON — N° 49

Le Crime de la Justice

Par Lord MARCUS

XXIX

LE DRAME DE LA NUIT

La veille au soir, le docteur se promenait soucieux et sombre dans la salle à manger de ce logement provisoire pris à Epinal pour la durée du procès, et qu'il appelait son campement.

Cette salle à manger lui servait de cabinet de travail, au grand soulagement de madame Lescaut, qui, du moins, ne pouvait être absolument incluse de cette pièce à deux fins.

Pauvre madame Lescaut, il était bien grand temps qu'elle intervînt dans la vie du docteur.

Monsieur était ensorcelé pour sûr ! Il pâlissait et maigrissait que ça faisait pitié ! Ce n'était plus la peine de lui faire les plats qu'il aimait, puisqu'il sortait de table sans même y toucher. Dormait-il ? Se couchait-il même ? C'était douteux !

On ne pensait point ainsi le goût du boire, du manger et même du sommeil ; on n'a pas, en parlant ou en répondant, de telles distractions, que tous les discours devinaient des coq-à-l'âne, sans qu'un pouvoir malfaisant soit sur vous.

Quel malheur que Monsieur ait été mêlé à cette maudite affaire d'empoisonneurs ! Il y laissera sa raison, pour sûr, sans compter les autres dérangements, celui de ce soir, par exemple : il était passé minuit, monsieur venait seulement de rentrer.

— Si ces dérangements vous ennuient, retournez à Saint-Dié, fit brutalement le docteur, répondant à cette réflexion faite presque haut par Mme Lescaut, qui desservait le souper, auquel, en effet, Méléa n'avait pas touché.

— Retourner à St-Dié sans Monsieur ! Monsieur y pense-t-il, qui donc le servirait ? le soignerait quand il s'oublie ? exclama la gouvernante, les larmes aux yeux.

— Je vous ai amenée à Epinal, parce qu'en effet je tiens à vos services, mais j'y renoncerai, et je vous renverrai à Saint-Dié, si ce procès continue à vous tourner la tête à mon sujet. Tenez-le vous pour dit, Mme Lescaut.

Un violent coup de sonnette empêcha la gouvernante de répliquer.

Madame Lescaut, qui avait tressailli, resta un moment immobile, comme apeurée. Qui pouvait venir à cette heure ?

Elle se décida au moment où la sonnette retentissait de nouveau, à aller ouvrir enfin à ce visiteur nocturne, impoli et trop pressé.

Sans prendre garde à cet incident, le docteur avait repris sa promenade.

L'incroyable silence de M. Brançon de Cambas lui faisait peur. Il se disait, avec raison, qu'il serait une charge de plus contre ceux dans lesquels M. Dupuis d'Alauzay s'obstinait, plus que jamais, à voir des coupables. C'était maintenant, pour le juge d'instruction, une question d'amour-propre. Son flair, sa perspicacité, ne pouvaient avoir été mis en défaut.

Le docteur connaissait le résultat de la visite de Susannati, qu'il avait attendue chez elle jusqu'à cette heure avancée.

Son cœur avait comme une grande plaie, qu'élargissait chacune des péripéties de ce drame, dans lequel la dame des Feuillants était en jeu.

La brusque rentrée de Mme Lescaut l'arrachait à ses pensées.

— Monsieur ! appela-t-elle à voix basse, Monsieur.

— Qu'est-ce ? interrogea le docteur.

La gouvernante semblait si oppressée que la parole même lui défaillait.

Evidemment, ce qu'elle avait à dire l'étouffait.

Deux ou trois fois, elle convoqua Méléa, qui la laissait à son silence.

Cette indifférence rompit le charme, ce que voulait et n'osait dire madame Lescaut s'échappa de ses lèvres, malgré la menace de tout à l'heure, avant même cette chose terrifiante qu'elle venait si mystérieusement annoncer.

— J'avais raison de craindre pour Monsieur, commença-t-elle de cette voix rapide qui ne permet ni observation ni interruption. Voilà que mes pressentiments sont devenus des vérités. La malédiction, ou du moins le maléfice, est entré sous son toit. Monsieur est déjà changé et retourné comme les polypes que le docteur Grange s'amuse à mettre, le ventre, dehors. Que sera-ce maintenant ?

Mme Lescaut, à bout d'haleine, s'arrêta d'elle-même, étonnée que le maître n'eût point encore mis un terme à ce flux de paroles, par l'ordre bref qui avait si bien su faire rentrer toutes ses colères : « Retournez à Saint-Dié. »

Il était certain que M. Méléa n'avait point entendu une seule de ses paroles.

La gouvernante fut blessée dans son amour propre.

— A quoi songe donc Monsieur, reprit-elle, quand je lui dis que le maléfice est entré chez lui avec ce démon, ce paien, cet antéchrist qui est là, en attendant que pire arrive ?

De ses deux bras étendus, la gouvernante désignait la porte s'ouvrant sur l'antichambre.

— Monsieur ne recevra point ce bohême, assurément, interrogea-t-elle ?

Ce mot de bohême arracha Méléa à l'idée torturante.

— Voilà bien des paroles pour m'annoncer que quelqu'un me demande. Faites entrer, madame Lescaut, ordonna-t-il.

— Faire entrer ce maudit, Monsieur n'y pense pas !

Déjà le docteur avait ouvert la porte et fait trois pas au-devant du visiteur.

C'était un homme de haute stature. Ses cheveux étaient blancs, et ses traits accusaient le type judaïque.

— Monsieur le docteur, dit-il, un assez bon français, une femme se meurt, dans la montagne, il lui faut du secours. Venez vite.

En d'autres temps le docteur eût répondu à cet appel par un seul mot : Partons.

Mais le tableau de recommandait la station terrible. Le verdict serait prononcé probablement.

Qui souffrirait, qui emmènerait Régine ? Condamnée au [illegible], il fallait qu'il fût là, pour la secourir, en l'entraîner loin de cet enfer où elle souffrait mille tortures.

— Je ne puis quitter Epinal, allez, ici tout près, un de mes confrères, vous assistera.

— Il faut que ce soit vous et pas un autre. La vie, que je vous demande de sauver est plus précieuse que celle de dix rois ; venez ! docteur ! venez !

La voix de l'homme semblait à la fois commander et supplier.

— Non, dit péremptoirement Méléa.

— En échange de cette vie, vous aurez l'enfant.

— L'enfant ! quel enfant ?...

— Celui que l'on réclame là-bas, au palais ! Si vous tardez un moment, le mort peut venir, et l'on ne reverra jamais l'enfant, jamais !

Le docteur avait déjà revêtu son manteau.

Cet enfant n'était-il pas le fils de Régine ; il la rejoindrait sur la cime de son calvaire, si elle le montait seul.

Le salut de l'enfant pressait davantage.

— Allons, dit-il, en saisissant le bâton ferré devant assurer ses pas sur la neige compacte. Allons, vite !

C'était lui maintenant qui pressait l'homme, que tout à l'heure il refusait de suivre.

Madame Lescaut les vit passer, presque courant, dans le corridor conduisant à l'escalier.

— Monsieur part ! exclama-t-elle, suffoquée de terreur.

Méléa ne répondit pas.

Elle entr'ouvrit la fenêtre, cherchant à voir, au moins, où monsieur se dirigeait.

La nuit n'avait ni lune ni étoiles, et dans le noir d'enfer on ne distinguait rien. Elle tombe épouvantée et tremblante de peur sur une chaise, où elle passa le reste de la nuit, fermement convaincue que Régine avait attiré Méléa dans quelque piège.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Préparé par les PP. TRAPPISTES d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 71, rue Nationale, LILLE

Imp. de la Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille
Le Gérant : E. VERNE.